



NATIONS UNIES

CONSEIL  
DE TUTELLE



Distr.  
LIMITEE  
T/COM.10/L.214  
17 janvier 1978  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

COMMUNICATION EMANANT DU SENATEUR ROMAN TMETUHL, PRESIDENT DE LA  
COMMISSION DU STATUT POLITIQUE DES PALAOS, CONCERNANT LE TERRITOIRE  
SOUS TUTELLE DES ILES DU PACIFIQUE

(Distribuée conformément à l'article 24 du règlement intérieur  
du Conseil de tutelle)

COMMISSION DU STATUT POLITIQUE DES PALAOS  
P. O. Box 499  
KOROR, PALAOS  
CAROLINES OCCIDENTALES  
96940

Le 29 juin 1977

Le Président du Conseil de tutelle  
Nations Unies  
New York, N.Y.

Monsieur le Président,

Je souhaite présenter ci-après de brèves observations sur le plan indicatif de développement des Palaos, que vous avez eu l'amabilité de faire figurer dans les documents de la quarante-quatrième session du Conseil de tutelle, qui s'est tenue récemment 1/. La Commission du statut politique des Palaos vous exprime ici son immense gratitude pour votre équité et pour l'intérêt que vous avez manifesté, au cours de cette session, pour le bien-être et les affaires de notre peuple.

Les différences de fond entre le plan de développement économique des Palaos et celui du Congrès de la Micronésie sont importantes. Le Congrès envisage un degré de décentralisation qui est impossible à mettre en pratique et même illégal aux termes du projet de constitution des Etats fédérés de la Micronésie 2/. Néanmoins, la législature des Palaos a reconnu, après plusieurs mois d'une étude détaillée que : a) un plan de croissance équilibrée de ce genre ne peut être mis

1/ Voir T/PV.1464.

2/ Pour le texte du projet de constitution, voir l'annexe du document T/COM.10/L.74.

en pratique aux Palaos que si les attitudes et les idées des habitants des Palaos sont combinées avec les recommandations des économistes; b) aucun plan de développement économique ne peut réussir aux Palaos si un "gouvernement central" coûteux, non désiré et artificiel exerce un contrôle de fait sur le développement; c) le système d'impôts nécessaire à notre future économie doit être construit sur le principe contenu dans notre plan, selon lequel tous les impôts perçus aux Palaos doivent rester aux Palaos.

Nous vous remercions à nouveau pour votre sympathie et pour l'intérêt sincère que vous prenez à nos affaires. Nous sommes sûrs que les décisions des honorables membres du Conseil de tutelle seront pleinement compatibles avec les aspirations sociales, économiques et politiques de notre peuple.

Veillez agréer, etc.

Le Président de la Commission du  
statut politique des Palaos,

(Signé) Sénateur Roman TMETUHL

-----